

Compte rendu du conseil municipal du jeudi 14 Novembre 2024

Tous les conseillers municipaux étaient présents à l'exception de Gwénaëlle QUILLEVERE et Kristell CLOAREC excusées

Débat sur les orientations générales du PADD du PLUi

En date du 18 janvier 2022, le conseil communautaire de la communauté de communes du pays de Landivisiau a prescrit l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal tenant lieu de programme local de l'habitat (PLUi-H). Il convient d'établir un PADD (projet d'aménagement et de développement durables qui fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables ont d'abord été définies sur la base des enjeux qui prévalent sur le territoire et qui ont été préalablement identifiés dans le cadre du diagnostic et également été définies par référence aux obligations réglementaires.

C'est à partir des orientations exprimées dans le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) que les autres pièces du plan local d'urbanisme intercommunal tenant lieu de programme local de l'habitat (PLUi-H) vont être élaborées.

Les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) doivent faire l'objet d'un débat au sein du conseil municipal de chaque commune membre. Le conseil municipal a débattu.

Tous les renseignements concernant le PLUi sont consultables sur le site de la communauté de communes du Pays de Landivisiau.

Changement éclairage Triskell : Demande de fonds vert

Les systèmes d'éclairage des salles du Triskell (petites et moyennes salles, scène bibliothèque, hall, étage) et du boulodrome deviennent obsolètes et doivent être remplacés par des Leds.

Des devis ont été sollicités. Ces travaux peuvent être subventionnés dans le cadre du Fonds vert au titre de la rénovation énergétique des bâtiments publics locaux à hauteur de 80%, seuls les travaux du Triskell sont concernés.

Le conseil municipal décide de déposer un dossier de demande d'aide.

Personnel : Chèque cadeau Noël 2024

Comme en 2022 et 2023, à l'unanimité, le conseil municipal attribuera, pour Noël 2024, à chaque agent un chèque cadeau d'une valeur de 50.00 € à dépenser dans les commerces de Guiclan et une carte cadeau Leclerc d'une valeur de 50.00 €.